

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE HAUTE-GARONNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Haute Garonne a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé ; test.
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 1 500 et 23 000 €, pouvant atteindre 30 000 € dans le cas d'une reprise ou de développement d'entreprise.

Pour quelle durée ?

Prêt remboursable sur 5 ans, avec possibilité de différé de remboursement pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Haute-Garonne.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

INITIATIVE HAUTE-GARONNE

- CCI Toulouse et Haute-Garonne
2 rue d'Alsace Lorraine
BP 10202
31002 TOULOUSE CEDEX 6
Téléphone : 05 61 33 66 32
E-mail : contact@initiative-haute-garonne.org